



MONTÉRÉGIE

UNE FUSION TOUT EN DOUCEUR!

UNE INTERVIEW DE RÉAL ROUTHIER, DG DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VISIONNAIRE



Des immeubles de la CH La Visionnaire

Sur la rue Dollard à Sherbrooke se côtoient une dizaine de coopératives d'habitation, toutes de 7 logements : des 5 ½ et 4 ½ pour un public familial, soit en tout 147 logements. À partir de cet exemple, la CQCH voulait vérifier l'hypothèse selon laquelle il y a de multiples gains à la fusion : des gains pécuniaires (économie d'échelles, plus de crédibilité face à un fournisseur), mais aussi des gains en ressources humaines (moins d'épuisement, un plus gros bassin pour la relève). Pour vérifier cette hypothèse, en collaboration avec la FECHAM, Réal Routhier a été engagé pour mener à bien un projet d'intercoopération en 2016. Le comité intercoop était composé d'un représentant de 8 CH de la rue Dollard. Les tâches réalisées étaient des demandes des CH : révision et uniformisation des règlements de régies internes, contrat de membres, soumissions pour les rapports financiers, pour l'entretien des systèmes de protection d'incendie et le déneigement, formation pour le rôle des administrateurs, aide et planification du budget des CH... Et puis après un an d'activités, les membres ont parlé, eux-mêmes, de fusion. Une assemblée générale portant sur celle-ci a été organisée. Pour être acceptée, la fusion doit être demandée par les deux tiers des voix, trois ont franchi le pas en juin 2017, une quatrième vient de voter la fusion. À ce jour, 77 logements se sont fusionnés et se sont regroupés sous la CH La Visionnaire. Cette coop a désormais les moyens d'employer un DG qui les soulage du poids des tâches administratives et de gestion et les libère pour proposer d'autres services pour les membres. C'est Réal Routhier qui a été embauché comme DG de La Visionnaire, les membres ayant eu l'occasion de le voir à l'œuvre et d'apprécier ses compétences durant plus d'une année.

Quelles sont les craintes des membres concernant la fusion?

De perdre leurs acquis! Certaines CH ont mieux géré leurs finances et ont un plus gros fonds de réserve. C'est pourquoi chaque coop garde un fonds à son nom avec

l'argent qu'elle possède. Les immeubles ont aussi gardé leurs comités de propriétés, ils restent ainsi autonomes, et continuent d'avoir une assemblée propre à leur immeuble. Le représentant de leur coop porte leurs demandes au CA de La Visionnaire.

Quand un logement se libère, je m'occupe de recueillir les candidatures, je sélectionne ceux qui correspondent aux critères administratifs et ensuite c'est le comité de sélection de l'immeuble qui reçoit les candidats et qui le choisit. Ce qui permet une meilleure inclusion du nouveau venu, car il a été choisi par ses voisins.

N'as-tu pas peur qu'en prenant les tâches naturellement dévolues aux coopérateurs tu n'aïlles à l'encontre de l'esprit coopératif? (participation, autonomie, indépendance, coopération)

Vraiment pas! Cela permet de développer de nouveaux projets, par exemple les membres m'ont demandé de chercher des moyens de faire une cuisine collective! Cette année, on a participé pour la première fois à la fête des Voisins, c'était cool!



Réal Routhier

On dirait que vous avez pensé à tout. Avez-vous suivi un modèle?

Oui, la coopérative des Cantons de l'Est avec Jacques Côté comme DG nous a beaucoup aidé. On doit trouver nos propres marques, mais c'est beaucoup plus facile quand un mentor nous guide. D'ailleurs, Jacques Côté a accepté un poste d'administrateur extérieur, ce dont nous sommes extrêmement contents! ●



Une famille membre de CH La Visionnaire